



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
LEFTD - HS Division
140, O'Connor Street/
140, rue O'Connor,
East Tower, 4th Floor/
Tour Est, 4e étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

| | |
|--|---|
| Title - Sujet RELC-DDR | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-185840/C | Amendment No. - N° modif. 003 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8476-185840 | Date 2021-03-16 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-651-79193 | |
| File No. - N° de dossier hs651.W8476-185840 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-07-30 Heure Avancée de l'Est HAE | |
| F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vallejo, Veronica | Buyer Id - Id de l'acheteur hs651 |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 297-3978 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Modification 003

La présente modification vise à publier des questions et des réponses sur le projet RELC comme suit :

Questions et réponses

Q1: Les attributions de contrat pour les divers groupes ci-dessous seront-elles attribuées à un seul soumissionnaire (le gagnant prend tout) OU les attributions de contrat seront-elles réparties entre différents soumissionnaires ?

R1: Le projet est maintenant en phase de définition et nous avons récemment publié 8 nouvelles demandes de renseignements (DDR) liées aux 8 groupes d'équipements faisant partie du projet. Lors de la phase de sollicitation, nous publierons une demande de propositions pour chaque groupe, ce qui donnera lieu à deux contrats par groupe (acquisition et soutien en service), allant au même fournisseur. Il y aura un total de 16 contrats alloués, avec un potentiel de 8 différents fournisseurs.

Q2: Veuillez confirmer si vous êtes ouvert à une configuration autonome du module d'inspection pré-opérationnelle qui permet aux stagiaires d'utiliser le simulateur sur des machines pendant que d'autres utilisent un outil d'inspection virtuel. Nous pensons que l'utilisation simultanée des deux méthodes d'instruction permettrait de maximiser la productivité.

R2: L'idée de faire effectuer aux stagiaires une pré-inspection de l'opérateur sur un outil supplémentaire fourni (par exemple, une tablette, etc.) serait compatible avec nos exigences. Toutefois, tout outil/matériel supplémentaire (par exemple, des tablettes, etc.) fourni pour répondre aux exigences du programme d'instruction doit être un ajout et non une substitution à tout élément des exigences. En outre, le logiciel d'application utilisé sur le matériel supplémentaire doit être, du point de vue de l'utilisateur final, le même que celui utilisé sur les postes de l'opérateur (c'est-à-dire même environnement virtuel, mêmes graphiques, etc.) Tous les exercices et tests, y compris les inspections pré-opérationnelles, exécutés sur du matériel supplémentaire, doivent être intégrés dans un programme d'instruction global unique et doivent être intégrés au logiciel de gestion du simulateur.

Concernant ces clarifications, les clauses suivantes ont été ajoutées à l'annexe A, appendice A-1, Spécifications du système de simulation :

- SSS-SIM-2852 : Le matériel supplémentaire (par exemple, des tablettes, etc.) fourni pour répondre aux exigences du programme d'instruction doit utiliser le même logiciel, du point de vue de l'utilisateur final, que les postes de l'opérateur. (Exigence obligatoire)
- SSS-SIM-2853 : Tous les exercices et tests exécutés sur du matériel supplémentaire (SSS-SIM-2853) doivent être intégrés dans un programme d'instruction global unique et doivent être intégrés au logiciel de gestion du simulateur. (Exigence obligatoire)
- SSS-SIM-2891 : Tout outil/matériel auxiliaire (par exemple, des tablettes, etc.) fourni pour répondre aux exigences du programme d'instruction doit être un ajout et non une substitution à tout élément des spécifications du système de simulation. (Exigence obligatoire)

Q3: Pourriez-vous préciser vos attentes en ce qui concerne la modification, l'ajout et la suppression des alarmes et des sons?

R3: L'exigence relative au réglage du son a été réexaminée et n'est plus nécessaire, par conséquent, les clauses SSS-SIM-1670 et SSS-SIM-1632 seront supprimées des spécifications du système de simulation pour la demande de propositions finale.

Q4: Pourriez-vous préciser les exigences relatives aux conditions du sol?

R4: Le type de sol par défaut doit être un loam sableux; il s'agit d'une exigence obligatoire conformément à la clause SSS-SIM-1652. Les autres conditions de sol (sable : SSS-SIM-2247 et roche : SSS-SIM-1653) ne sont pas obligatoires; des points seront attribués aux propositions qui peuvent satisfaire à ces exigences cotées. Plus de détails sur les exigences cotées seront fournis dans le volume 1, partie 4 de l'ébauche de la demande de propositions (qui sera publiée dans les prochains mois).

L'exigence relative à la condition du sol du « permafrost » a été reconsidérée et n'est plus nécessaire. Par conséquent, la clause SSS-SIM-2248 sera supprimée des spécifications du système de simulation.

Afin de clarifier les types de sols, les définitions suivantes ont été ajoutées à l'annexe A, appendice A-1, Spécifications du système de simulation :

- Le « sol loam sableux » est défini comme un sol constitué d'un mélange friable de proportions variables d'argile, de limon et de sable.
- SSS-SIM-2186 : Le « sol rocheux » est défini comme un sol constitué de roches dynamitées ou concassées (pierres ou roches angulaires) généralement utilisées comme agrégats de construction. Ce type de sol supporterait les modules d'instruction du chargeur et de l'excavatrice.
- SSS-SIM-2887 : Le « sol sableux » est défini comme un sol composé d'une forte proportion de sable et de faibles proportions d'argile et de limon. Un sol sableux est constitué de très petits agrégats et est très difficile à compacter, ce qui en fait un sol meuble.

Les soumissionnaires sont invités à fournir des détails sur les conditions du sol qui peuvent être offertes dans l'environnement virtuel proposé.

Q5: Pourriez-vous clarifier les exigences relatives aux capacités physiques de la grue tout terrain?

R5: Les capacités requises de l'équipement simulé sont expliquées à la section 5 - Programme d'instruction des spécifications du système de simulation. Elles représentent les capacités de l'équipement existant (réel) sur lequel l'équipement simulé doit être fondé.

La grue simulée doit être fondée sur une grue tout-terrain (aussi appelée grue mobile) qui a la capacité de levage, la longueur d'extension de la flèche et la vitesse de déplacement précisées à la clause SSS-SIM-2424. La grue doit être une machine automotrice à roues, pouvant fonctionner sur route et hors route, équipée d'un câble de levage, de câbles métalliques ou de chaînes et de poulies qui peuvent être utilisés pour soulever, abaisser ou déplacer horizontalement des matériaux selon la classification de chargement.

Les soumissionnaires sont invités à fournir les capacités détaillées de leur équipement simulé actuellement disponible. Les soumissionnaires peuvent fournir la marque et le modèle de l'équipement simulé.

Q6: Le besoin actuel considère un chariot élévateur de 10 tonnes. Un chariot élévateur de 3 tonnes fonctionnerait-il pour vous ou devrions-nous développer davantage notre module afin de répondre à vos besoins?

R6: Après réexamen des exigences du RELC, le SSS-SIM-2425 a été modifié comme suit: « Le chariot élévateur simulé doit être basé sur un chariot élévateur moyen d'une capacité nominale de 3000 kg ou plus ». Veuillez noter que le programme de formation sur les chariots élévateurs sera un élément facultatif de la demande de propositions.

Q7: Est-il nécessaire d'inclure un module pour la partie motrice de la grue?

R7: Non. Les besoins du module d'instruction sur les grues ne comprennent pas d'exercices pour enseigner ou tester la conduite de la grue.

Questions pour l'industrie

Q1: Quel niveau d'effort dans la conception / le développement serait nécessaire pour répondre aux exigences selon l'ébauche des spécifications du système de simulateur publié avec l'amendement 001. Quels seraient vos principaux problèmes, le cas échéant, pour répondre aux exigences?

Q2: Afin de planifier les paramètres du test d'évaluation des soumissions, les logiciels / programmes de formation sont-ils déjà disponibles dans les deux langues officielles du Canada?

Q3: Voyez-vous des problèmes avec le simulateur utilisé et stocké (à long terme) dans le système de logement dans les conditions de température / humidité spécifiées pour le système de logement?

Q4: L'intention du projet RELC est d'avoir un nombre limité de licences d'appareil (en fonction du nombre de simulateurs que nous acquérons dans le cadre de ce projet) et un nombre indéterminé d'utilisateurs (stagiaires et instructeurs). Compte tenu de cela, pourriez-vous décrire les licences que vous proposeriez?

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.